

ASPPAR fait le point sur ses actions

Projet des promenades



Le projet des promenades a suscité des questions./ Photo DDM Jeanine Quemener.

Devant une nombreuse assistance, l'Association pour la protection des arbres en bord des routes (ASPPAR) a organisé, au Continental, une réunion d'information menée par la présidente Chantal Fauché sur le projet d'aménagement des promenades. L'ASPPAR milite depuis vingt-et-un ans pour la protection des arbres en bord de routes, des alignements nés en France au XVIIe siècle. Avec un travail en réseau au niveau national avec des amoureux des arbres et d'autres associations, ASPPAR partage son expertise avec des gestionnaires et des décideurs. «Nous sommes une force ferme de dialogue et d'actions en attaquant des décisions mais pas des personnes», a déclaré la présidente. Avec la loi de 2016, la forme paysagère existante des allées d'arbres avec son patrimoine culturel, son rôle pour la préservation de la biodiversité doit être protégée et ASPPAR juge qu'avec le projet des historiques promenades condomoises, la loi n'est pas respectée avec également 50 % de la surface qui disparaît. ASPPAR demande le retrait du projet des promenades. Toutefois, il faut les rénover mais à moindre coût et à l'identique en faisant une nouvelle étude sur l'implantation du pôle administratif, de l'office de tourisme, du stationnement et de la circulation afin de les pérenniser, ainsi que le centre ville. Il est rappelé que suite à un rapport de la chambre régionale des comptes, le poids de la dette est élevé avec 1.465€ par habitant, alors que la moyenne nationale atteint 862 €. ASPPAR envisage un recours imminent mais non suspensif auprès du tribunal administratif de Pau. Un recours au pénal est également à l'étude et devrait être prêt pour mi-janvier. Une campagne de lettres types ou individuelles adressées au maire et à l'équipe municipale avec copie au préfet est aussi proposée. L'association a lancé une collecte déclarée en préfecture afin de financer les frais d'avocats. D'autres réunions sont envisagées prochainement pour faire le point sur l'avancement des dossiers. *Renseignements au 05.62.65.47.07 ou sur www.asppar.org.*

Jeanine Quemener.

CONDOM VIE LOCALE

Contenus sponsorisés